



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VALS DU DAUPHINÉ EXPANSION

AVIS SUR LE PROTOCOLE DU GRAND PROJET RHÔNE-AKPES NORD ISÈRE DURABLE

Jun 2011

Contexte

Les membres du Conseil de Développement Nord Isère ont été invités par le Chef de Projet du GPRA Nord Isère à la présentation du Protocole, au même titre que les deux autres CLD concernés (Vals du Dauphiné pour les Vallons de la Tour et Rhône Pluriel pour les Collines du Nord Dauphiné) le jeudi 26 mai dernier.

Pour des raisons matérielles et pratiques liées aux échanges nécessaires à l'aboutissement d'un document final validé par les trois EPCI, le protocole d'une quarantaine de pages, n'a pu être remis aux membres avant la date de la présentation, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Les membres du Conseil Local de Développement ont bien compris la difficulté de l'exercice à l'échelle de trois territoires apprenant à travailler ensemble, mais ils regrettent que cela n'ait pas permis d'accomplir les aller-retour habituels et échanges d'avis en réunion générale.

Les membres du Conseil insistent vivement sur la qualité du technicien en charge de ce projet qu'ils ont pu jauger au fil du temps, passant d'un projet abstrait à un travail abouti, comme ils ont pu le constater lors de la présentation et par la lecture des documents fournis. Merci à Geneviève ROHLION-BOURCELIN pour avoir régulièrement accepté de venir présenter l'évolution de son travail devant notre assemblée.

Le calendrier annoncé, très contraint, est le suivant :

- Remise du protocole en version papier à l'issue de la présentation du 26 mai dernier
- Envoi à tous les membres du Conseil Local de Développement par informatique de l'ensemble des documents dès le lendemain matin (protocole + présentation Powerpoint + les annexes),

- Document général parvenu au Conseil Régional Rhône-Alpes avant le **11 juin 2011**, accompagné des avis des CLD,
- Passage en comité d'avis du Conseil Régional Rhône-Alpes le **29 juin 2011**, avec présence souhaitée des CLD pour présenter les avis.
- Passage en commission permanente régionale à la rentrée 2011 pour signature à l'automne.

Le délai pour répondre à la demande étant en fait de huit jours ouvrés, y compris la « compilation ». Le Conseil Local de Développement a donc décidé, exceptionnellement, de travailler uniquement par échanges informatiques.

Afin de répondre au mieux à la demande régionale, et suivant une habitude de travail entre les deux CLD, les travaux du CLD Nord Isère et des Vals du Dauphiné ont été compilés en un avis commun.

Pour ce faire, les CLD ont fixé un temps de travail commun le 9 juin afin de respecter la date d'échéance.

1. Un grand projet qui s'inscrit dans une ambition régionale de rayonnement

Le GPRA Nord Isère est inscrit dans le cadre d'une politique de rayonnement de la Région Rhône-Alpes et de développement équilibré et durable de ses territoires. **Le Conseil de Développement salue cette ambition régionale de développer une « Eco Région »** et se félicite à nouveau du choix par la Région de notre territoire identifié pour son potentiel de développement. **Nous constatons avec satisfaction que le GPRA Nord Isère est devenu un projet concret** depuis son lancement en 2009. **Les ambitions et le programme d'actions sont désormais précis et nous permettent d'y apporter d'une manière générale notre soutien.**

Il ressort du protocole que le GPRA Nord Isère est un programme ambitieux, une stratégie commune de développement marquée par la volonté d'y associer les initiatives économiques, associatives et citoyennes nombreuses sur notre territoire. Il est né de la rencontre entre l'ambition de la Région et des collectivités du territoire de devenir un « territoire école et un laboratoire d'innovations et d'expérimentation ».

L'originalité de la démarche repose également dans son **postulat de départ. La vallée urbaine et son urbanisation en archipel sont ici conçues comme des « potentialités » intéressantes** et pas uniquement comme des contraintes, comme cela est souvent le cas. Le protocole propose au contraire que cela soit la base pour en faire un territoire référence en matière de durabilité et de qualité de vie.

Les enjeux sont nombreux afin de construire ce « territoire référence », d'où l'intérêt qu'il fasse l'objet d'une politique volontariste par les trois intercommunalités (Vallons de la Tour, Collines du Nord Dauphiné et CAPI) et par la Région Rhône-Alpes. La contribution potentielle du GPRA Nord Isère au développement de ces territoires est clairement définie dans le protocole d'accord.

Ce protocole définit cinq enjeux, parfois un peu généraux, mais eux même déclinés en objectifs. Ces enjeux sont les suivants :

- Préservation et valorisation des ressources non renouvelables ;
- Cohérence entre l'aménagement et les déplacements ;
- Innovation pour renforcer le pôle d'emploi du Nord Isère Durable ;
- Identité du territoire à travers son ambition et sa capacité à la réaliser ;
- Expérimentation de nouveaux modes de faire.

Le projet de protocole annonce clairement son besoin de soutien de la part la Région Rhône-Alpes, autant sur de l'accompagnement du territoire que sur la mobilisation de moyens financiers. C'est d'ailleurs le sens de ce protocole que d'engager toutes les parties et nous apportons tout notre soutien à ces demandes.

2. Le GPRA Nord Isère entend définir un projet territorial inscrit dans un contexte préexistant

La définition de la méthode du projet telle qu'elle est inscrite dans le protocole est satisfaisante. Elle est en effet basée sur « **la nécessité de concilier** » **la poursuite de finalités propres au projet (principes de développement soutenable de l'aménagement) et les enjeux propres au territoire.**

L'importance accordée au diagnostic stratégique est un élément qui va dans ce sens. Les membres du Conseil de Développement se félicitent ainsi de la place accordée à la participation des acteurs du territoire en amont comme dans la mise en œuvre du projet, ainsi que du choix d'avoir une approche transversale des projets.

A la lecture du protocole, le GPRA Nord Isère semble proposer un accompagnement et une aide à la concrétisation des projets en cours. **Le Nord Isère, et le territoire de la CAPI en particulier, est en effet déjà un territoire très actif en matière de construction durable. Il est très positif, de notre point de vue, de s'inscrire dans ce dynamisme et de lui donner une autre envergure.** Ainsi, la volonté de fédérer sur les actions du GPRA Nord Isère les acteurs œuvrant déjà pour la construction durable (Pôle d'Innovation Constructive, Grands Ateliers, EPCI, CCI Nord Isère, Laboratoires de recherches des cimentiers, etc.) est une force pour que ce projet soit crédible et réalisable. Il s'agissait d'un élément incontournable pour son succès selon la société civile. Le Conseil de

Développement se félicite donc que l'étude de faisabilité conduite au printemps 2010 ait confirmé cette orientation et proposé une répartition des rôles entre ces acteurs.

Au-delà de l'accompagnement des projets et démarches en cours, **il s'agit d'un projet porteur économiquement** et identifié comme tel. Il constitue à proprement parler un projet de développement économique puisqu'un marché existe désormais pour les innovations constructives suite aux normes issues des Grenelles 1 et 2. Les potentialités de création d'activité et d'emplois doivent être au centre des préoccupations dans le contexte actuel. On ne peut que saluer cette ambition du projet.

3. Un premier axe de concrétisation : la création du « Pôle National d'assemblage des solutions pour la construction durable »

Par beaucoup d'aspects, la mise en place du « Pôle National d'assemblage des solutions pour la construction durable » est un projet de développement économique. Le protocole montre qu'il **répond à un marché en cours d'émergence et constitue un potentiel de création d'emplois** important nécessaire au territoire du Nord Isère. La plateforme ASTUSSE, élément principal du Pôle est ainsi une plateforme d'innovation offrant des services aux entreprises souhaitant tester leurs innovations avant la mise sur le marché proprement dite. Elle permet à la fois une mutualisation des risques et la création de synergies qui ne peuvent qu'être bénéfiques.

Cette plateforme est un projet concret, parlant, dont la finalité économique est clairement visible et dont l'ambition semble en adéquation avec les besoins du secteur de la construction sur notre territoire. A ce titre, nous nous félicitons de sa réalisation.

Cependant, **on peut regretter que, dans la présentation qu'il fait du Pôle, le protocole manque de précisions sur le lien avec la politique en matière de construction durable que souhaitera développer le territoire.** Ainsi, peu de choses sont dites sur les possibilités d'appropriation par le territoire des avancées permises par la plateforme. Il en est de même pour le type de politiques publiques que le territoire souhaitera mettre en place pour développer la construction durable sur place, par exemple, sur la mise en place d'une stratégie spécifique pour les bâtiments publics, ou des offices HLM afin qu'ils servent d'exemple et de référence. **D'autre part, on peut regretter le manque de précision sur les moyens de mobiliser les entreprises artisanales** de la construction afin de les amener à changer de culture et de mode de faire.

Le développement de cette plateforme d'innovation pose un certain nombre de questions sur sa traduction dans les faits sur notre territoire. Ces questions trouvent en partie leurs

réponses dans la dynamique « Nord Isère Durable » et les orientations d'aménagement qu'elle se propose de soutenir.

4. Un deuxième axe de concrétisation : La dynamique « Nord Isère Durable »

Le deuxième axe de concrétisation du GPRA Nord Isère concerne la création d'une dynamique locale sur le thème de la construction durable (pépinière d'entreprises, accompagnement des collectivités, événementiel de type biennale de l'éco-construction, etc.).

Cette mise en œuvre souhaitée d'une politique d'aménagement et d'urbanisme durable par le biais de référentiels, de mise en place d'outils opérationnels est une ambition large dont il faut se féliciter. On retrouve dans ce deuxième axe la réponse à une partie de nos inquiétudes sur la déclinaison territoriale des innovations développement par le « pôle national d'assemblage des solutions constructives ». Cette politique d'aménagement et d'urbanisme comprend également la volonté d'intégrer la question de l'agriculture périurbaine, de la transition ville, nature et campagne, mais aussi les questions de la densification urbaine autour des gares ou encore la création de « quartiers et bourgs durables ». **C'est dire si l'ambition est large et se propose d'étudier la question de l'aménagement durable dans sa globalité.** Le protocole du GPRA Nord Isère ne se limite pas, dans son ambition, à développer quelques bonnes pratiques en matière de construction durable mais répond bien à ce qu'il annonce, à savoir **la transformation du Nord Isère en un territoire exemplaire**, dans le respect du cadre fixé par le Scot et au moment où la disparition de la figure de l'« Etat aménageur » qu'était l'EPANI ouvre des opportunités à saisir.

Toujours sur la stratégie d'aménagement durable du GPRA Nord Isère, **le Conseil de Développement note avec satisfaction que l'agriculture, en tant que domaine économique, est désormais intégrée à la dynamique d'aménagement du territoire.** Il convient selon les membres de s'attacher à ce que sa prise en compte soit poursuivie. **Il note également avec satisfaction l'ambition affichée de privilégier une ville qui se construit, se développe et se renouvelle sur elle-même** dans le but d'économiser l'espace bâti. Ces orientations vont dans le bon sens et méritent d'être soulignées

Cependant, il faut malgré tout noter que la lisibilité et la cohérence de ce deuxième axe « Nord Isère Durable » pâtit sans doute de la diversité des propositions contenues dans le protocole. Sa lecture et la compréhension de sa logique est moins évidente que la partie relative au « Pôle national d'assemblage ». Il semble que les deux éléments de concrétisation du GPRA Nord Isère ne soient pas au même niveau de maturation. Malgré tout, il faut saluer l'effort global de déclinaison en actions concrètes, même si la plupart de

ces actions consistent en des études, études dont on peut craindre qu'un certain nombre existent d'ores et déjà, et dont l'enveloppe financière globale peut paraître importante.

Un dernier aspect positif de ce deuxième axe de concrétisation est la volonté, dès aujourd'hui alors que cette dynamique « Nord Isère durable » est en cours de maturation, de l'inscrire dans la durée, y compris sur la période post GPRA Nord Isère.

Conclusion

Le Conseil de Développement Nord Isère apporte son soutien global au protocole d'accord du GPRA Nord Isère. Il salue les ambitions du document et du projet.

Il ne faut pas pour autant oublier l'importance de la question des financements. L'ensemble des actions déclinées dans ce document ne sont financées qu'en partie. L'annexe 1 du protocole fait clairement ressortir que 40 à 50% des financements ne sont pas financés par le GPRA Nord Isère et qu'il faudra que les territoires s'engagent sur ces compléments. **Dans un contexte de financements publics rares il faut s'assurer de la faisabilité des actions proposées, et donc des moyens de financements complémentaires mobilisables, et le cas échéant, prioriser ces actions.**